

LEGISLATURE 2011 – 2016

PROCES-VERBAL no 29

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 24 juin 2015 à 19 h 00
à la Maison Hugonin

Présidence : M. Frédéric Glauser

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 28 de la séance du 6 mai 2015
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Elections du bureau 2015-2016
 - 4.1. Présidence
 - 4.2. 1^{re} vice-présidence
 - 4.3. 2^e vice-présidence
 - 4.4. Scrutateurs et scrutateurs-suppléants
5. Assermentation d'un nouveau conseiller en remplacement de M. Philippe Sauvain (Verts), démissionnaire
6. Election d'un conseiller à la commission de gestion en remplacement de M. Philippe Sauvain (Verts), démissionnaire
7. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
 - 7.1. Postulat de M. Nicolas Fardel (UDC) « Pour plus de sécurité »
 - 7.2. Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (PS) « Piscine »
8. Réponses aux interpellations
 - 8.1. Réponse municipale N° 2/2015 – Interpellation de M. Michel Bloch (PS) « Colocation chez Derib ou incivilités croissantes »
9. Préavis
 - 9.1. Préavis municipal N° 11/2015 – Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux – révision du système de taxation
 - 9.2. Préavis municipal N° 12/2015 – Décomptes finaux des différents chantiers routiers et d'assainissement des eaux et octroi de deux crédits complémentaires de respectivement Fr. 195'304.90 et Fr. 62'909.35 pour la réfection et le réaménagement de la route de St-Maurice (préavis N° 15/2009) et l'assainissement du réseau des eaux claires et usées et l'infrastructure routière à la route de la Condémine (préavis N° 14/2011)
10. Rapports
 - 10.1. Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis municipal relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2014 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux de la commission
 - 10.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2015 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles (intégré au rapport de la COGEST)
 - 10.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2015 – Gestion et comptes 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
 - 10.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 8/2015 – Gestion et comptes 2014 du Fonds culturel Riviera

- 10.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis-rapport municipal N° 9/2015 – Réponse à la motion de Mme Geneviève Pasche (Verts) « Renforcer les actions de développement durable à la Commune »
11. Communications municipales
- 11.1. Communication municipale N° 12/2015 – Nomination d'un nouveau chef du Service des domaines et bâtiments
12. Propositions individuelles et divers

Appel

68 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Etienne Balestra – Esther Blake-Gerber – Michel Bloch – Didier Carron - Guy Chervet – Michel Culand – Martine Gagnebin-de-Bons – Luigi Gambardella – Massoud Lavassani – Sophie Lorimier – Claude-Alain Luy – Nicolas Mattenberger – Vera Moser – Jean Nervi – Serge Overney – Didier Stauber – Patrice Wenger

M. le Président ouvre la 7^{ème} séance de l'année 2014-2015, 29^{ème} séance de la législature. Il salue toutes les personnes présentes, la presse et particulièrement le public, qu'il remercie de s'être déplacé pour suivre nos débats. Il émet le vœu que ceux-ci soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'appelant pas de commentaires, il est adopté tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal N° 28 de la séance du 6 mai 2015

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 6 mai 2015 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

Trois conseillers ont eu la tristesse de perdre un membre de leur famille récemment. M. G. Chervet a perdu sa maman à la fin du mois de mai, M. S. Overney a eu la douleur de perdre son papa le 13 juin dernier et nous avons appris cet après-midi même que M. N. Mattenberger a perdu son épouse. Notre vive sympathie et notre amitié sincère les accompagnent dans ces moments de séparation. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Nouvelle beaucoup plus réjouissante, M. F. Grognuz est l'heureux papa d'un petit garçon prénommé Roman depuis le 10 juin dernier. Félicitations !

Lors de la dernière séance, M. le Président a omis d'indiquer que Mme M. Heller avait finalement décidé de terminer la législature en cours à son poste d'huissière pour les séances du Conseil communal, selon le cahier des charges établi par le Bureau. Merci à elle !

Lettre de M. Ph. Sauvain annonçant sa démission du Conseil communal. Son remplacement interviendra sous point 5 de l'ordre du jour.

La sortie du Conseil s'est déroulée le samedi 9 mai dernier en terres genevoises. Après la visite du musée international de la Croix-Rouge, nous avons partagé un excellent repas à l'Auberge de Satigny, qui fut également l'occasion d'un bon moment de convivialité et d'échanges.

Merci aux scrutateurs et aux membres du Bureau qui ont participé au dépouillement des votations du 14 juin écoulé. Les résultats ont pu être délivrés à 12h25 déjà et le taux de participation a une nouvelle fois frisé la barre des 50%.

Des membres ou anciens membres du Conseil arborent depuis peu un insigne frappé des armoiries de La Tour-de-Peilz, qui se veut un témoignage du passage à la fonction de première ou premier citoyen de la commune.

Proposition est faite d'attribuer le jeton de présence de la dernière séance de l'année à la Fondation Les Eglantines à Vevey. Des travaux importants sont en passe d'être réalisés et la fondation doit trouver une partie des fonds propres pour les financer. Ce petit coup de pouce sera pour le personnel encadrant et les pensionnaires un témoignage de reconnaissance et d'encouragement de notre part.

4. Elections du bureau 2015-2016

M. le Président rappelle que, conformément à l'art. 12, al. 2 du règlement du Conseil, l'élection peut s'opérer tacitement lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir. Cette manière de faire est acceptée par le Conseil communal.

4.1. Présidence

M. K. Egli, au nom du groupe libéral-radical, présente la candidature de **M. Alain Grangier** comme président du Conseil communal pour 2015-2016.

« Qui peut me dire ce qu'est ou était un « bacouni » ?

Eh bien, jusqu'il y a quelques années, je ne le savais pas non plus. J'ai une excuse à faire valoir, à l'origine je ne suis pas d'ici. Je n'ai pas passé ma jeunesse au bord du Léman. Finalement, c'est notre candidat à la présidence, Alain Grangier, qui me l'a appris lors d'une discussion il y a quelques années, car lui est un des fils du dernier bacouni de brick. « Courbet » et « Victoire ».

Les bacounis, un terme qui n'est utilisé qu'à Genève et sur la rive nord de notre lac, étaient simplement des bateliers. Des bateliers qui ne transportaient pas des passagers, mais des pierres et autres matériaux sur leurs barques.

Dès lors, vous comprendrez facilement l'attachement d'Alain au Léman et à sa ville. Ceci d'autant plus qu'il n'est pas seulement un véritable Boéland, il est même membre de la noble société des Mousquetaires, une société qui remonte à l'époque de la domination des Ducs de Savoie. Il est également descendant de réfugiés. En effet, à la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, ses aïeux ont fui le sud de la France pour se réfugier à La Tour-de-Peilz, à l'époque sous régime bernois, donc réformé de tendance luthérienne. Déjà la religion qui a fait fuir des peuples !

Autre fait marquant par rapport au lac, en compagnie de son épouse et quelques autres navigateurs, il a reçu en 2005 un prix de la Société internationale du Léman pour s'être spontanément porté au secours des occupants d'une embarcation lors d'un violent orage de grêle.

Comme je vous l'ai fait savoir l'année passée, notre candidat est entré en politique un peu par hasard. Malgré son appartenance au PLR, Alain reste un esprit libre. Son sens critique et son engagement personnel lui permettent de s'exprimer haut et fort quand il estime qu'un projet est mauvais ou ne correspond pas à sa vision. En sa qualité de député au Grand Conseil, il s'est permis de lutter contre un projet de privatisation du service des automobiles de la Blécherette du ministre libéral Charles-Louis Rachat.

Par ailleurs, la phrase prononcée à l'époque – « Non seulement le contribuable va se faire tondre, mais il va payer lui-même la tondeuse » – est restée célèbre.

Tellement célèbre que notre syndic actuel écrivait dans un blog, au mois de mars 2007 : « Si à partir de juillet, Alain Grangier manquera au Grand Conseil, nous aurons encore la chance, je l'espère, de pouvoir compter sur son esprit libre au sein de notre Conseil communal à La Tour-de-Peilz. C'est tout le mal que je nous souhaite ».

Permettez-moi donc de rebondir sur ces propos, de lui donner raison, vous inviter à élire, Alain Grangier, à la présidence de notre Conseil et, par conséquent, de le nommer premier citoyen de notre, de sa commune, pour les 12 mois à venir. »

Il n'y a pas d'autre proposition. Conformément à l'art. 12 du règlement du Conseil, **M. Alain Grangier est élu de manière tacite président du Conseil communal pour 2015-2016, sous les applaudissements du Conseil.**

4.2. 1^{re} vice-présidence

Mme G. Pasche, au nom du groupe des Verts, présente la candidature de **M. Christian Anglada** comme 1^{er} vice-président du Conseil communal pour 2015-2016. Agé de 50 ans, il est marié et père de trois enfants. Titulaire d'une licence en sciences politiques, il a une formation en urbanisme. Il travaille actuellement au Bureau de l'égalité et de la famille comme collaborateur scientifique et enseigne dans les écoles HES du social. C'est depuis longtemps qu'il a une sensibilité verte et elle ne peut que recommander sa candidature.

Il n'y a pas d'autre proposition. Conformément à l'art. 12 du règlement du Conseil, **M. Christian Anglada est élu de manière tacite 1^{er} vice-président du Conseil communal pour 2015-2016, sous les applaudissements du Conseil.**

4.3. 2^e vice-présidence

M. N. Fardel, au nom du groupe UDC, présente la candidature de **M. Alain Pakula** comme 2^{ème} vice-président du Conseil communal pour 2015-2016. Membre du Conseil communal depuis de nombreuses années, il a déjà eu la chance de le présider. Il ne peut donc que recommander sa candidature.

Il n'y a pas d'autre proposition. Conformément à l'art. 12 du règlement du Conseil, **M. Alain Pakula est élu de manière tacite 2^{ème} vice-président du Conseil communal pour 2015-2016, sous les applaudissements du Conseil.**

4.4. Scrutateurs et scrutateurs-suppléants

Mme Monique Petitpierre est présentée au poste de scrutatrice (1) par le groupe socialiste.
M. Jean-Wilfrid Fils-Aimé est présenté au poste de scrutateur (2) par le groupe PDC+Indépendants.
M. Erik Dumusque est présenté au poste de scrutateur suppléant (1) par le groupe PLR.

Le groupe des Verts n'ayant pas de candidat à présenter pour le poste de scrutateur suppléant (2), l'élection leur représentant sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Il n'y a pas d'autre proposition. **Mme Monique Petitpierre et M. Jean-Wilfrid Fils-Aimé sont élus scrutateurs, M. Erik Dumusque scrutateur suppléant pour 2015-2016 par acclamation.**

M. le Président félicite ces personnes de leur élection et leur souhaite beaucoup de plaisir durant cette dernière année de législature.

5. **Assermentation d'un nouveau conseiller en remplacement de M. Philippe Sauvain (Verts), démissionnaire**

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Pierre Fontana**, né le 15 décembre 1967 et domicilié au chemin des Vignes 17A, en remplacement de M. Philippe Sauvain, membre du groupe des Verts, démissionnaire

6. **Election d'un conseiller à la commission de gestion en remplacement de M. Philippe Sauvain (Verts), démissionnaire**

La candidature de M. P. Fontana est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Pierre Fontana est élu membre à la commission de gestion par acclamation.

7. **Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations**

7.1. Postulat de M. Nicolas Fardel (UDC) « Pour plus de sécurité »

Le texte de ce postulat, que le Bureau a examiné et jugé recevable, est le suivant :

« La sécurité dans notre commune est le droit le plus important auquel chaque citoyen boéland a droit. Nous devons faire en sorte que nos rues soient sûres dans l'intérêt de tous.

Or, depuis plusieurs années, les violences et les incivilités ne cessent, malheureusement, d'augmenter dans notre commune. Il devient urgent d'intervenir !

Après plusieurs recherches, la meilleure solution contre ce problème reste l'installation de caméras de surveillance sur le domaine public. Cette solution offre trois avantages :

- Un bon moyen de dissuasion
- Une preuve en cas de poursuite
- Un coût très faible

En effet, le prix de la vidéosurveillance a longtemps été réservée aux gros budgets et aux professionnels mais son coût a largement baissé ces dernières années avec l'arrivée des nouvelles technologies : web-cam, Internet, caméras IP...

Hormis, le côté dissuasif, les caméras de surveillance pourront être utilisées en cas de délit pour identifier les fautifs. Les images ne peuvent être visionnées qu'en cas d'infraction. Elles peuvent servir de preuve et peuvent être transmises aux autorités chargées des poursuites.

En finalité, ce système de vidéosurveillance, est à la fois bénéfique aux citoyens qui aspirent à plus de sécurité ainsi qu'aux forces de l'ordre. De ce fait, je demande que la Municipalité étudie l'opportunité de demander au Comité de la direction de l'Association Sécurité Riviera l'installation de caméras de vidéosurveillance sur le domaine public.

Je demande que mon postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport. »

M. N. Fardel souhaite insister sur les avantages qui pourraient découler de l'acceptation de ce postulat. Ce serait un bon moyen de dissuasion pour des éventuelles incivilités, une preuve en cas de poursuites, qui pourrait être utilisée par les forces de l'ordre, et un coût relativement faible. Pour ces trois raisons, il souhaite que la Municipalité étudie l'opportunité de demander au Comité de la direction de l'Association Sécurité Riviera l'installation de caméras de vidéosurveillance sur le domaine public. Il souhaite que son postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport.

Mme M. Keller se demande si elle habite dans la même commune que le postulant. Après les caméras de surveillance, pourquoi pas les drones ? On voit que les élections approchent. Sur quelle base, quels événements, quelles statistiques, quels chiffres avérés veut-on nous faire croire que la sécurité est en danger à La Tour-de-Peilz, que « les violences et les incivilités ne cessent d'augmenter dans notre commune et qu'il devient urgent d'intervenir » ? Sans faire partie des laxistes toujours si promptement étiquetés, elle avoue sa perplexité, mais laisse le soin à la future commission ad hoc d'en débattre, chiffres à l'appui, si tel devait être le vœu du Conseil.

M. Ch. Anglada souhaite rendre le Conseil attentif au fait qu'à sa connaissance, il n'y a pas d'éléments avérés qui montreraient une augmentation de l'insécurité, ou du moins du sentiment d'insécurité, dans notre commune et qu'il est urgent d'intervenir. Il espère que l'UDC sera en mesure d'amener des éléments tangibles permettant de mobiliser une commission sur ce sujet. Si tel ne devait pas être le cas, cela lui semblerait particulièrement grave, dans le sens où laisser entendre ce genre de choses est susceptible de provoquer effectivement une forme d'insécurité au sein de la population.

M. N. Fardel remarque que nous ne vivons pas dans une commune où le taux de criminalité et d'incivilités est au niveau zéro. La vidéosurveillance permettra non seulement de diminuer les incivilités actuelles, mais également de les prévenir pour le futur et de donner aux autorités compétentes des moyens de poursuites, ce qui n'est actuellement pas le cas. Il s'engage à donner des chiffres lors de la séance de commission.

M. J.-Y. Schmidhauser estime, indépendamment du fond, qu'il y a un problème de forme. Lorsqu'on dépose un postulat, l'étude et le rapport sont du ressort de la Municipalité. Une commission est chargée d'étudier la prise en considération exclusivement. Des différentes interventions qui ont été faites, il n'a pas compris qu'il y avait une demande de renvoi à une commission de prise en considération, puisqu'on aborde déjà le fond. Il demande donc au postulant s'il souhaite une transmission à une commission pour prise en considération ou que le Conseil statue immédiatement sur la prise en considération.

M. N. Fardel précise qu'à la base il s'agissait d'une motion, qu'il a transmise au Bureau, et que la décision a été prise de modifier cette motion en postulat, ce qui explique les termes utilisés. Pour sa part, il ne se dit absolument pas opposé à un vote immédiat.

M. M. Tobler souhaite des précisions sur le vote. Si l'on se réfère à l'art. 89 du règlement du Conseil, on parle bien de la prise en considération immédiate et du renvoi, dans la mesure où le postulat est accepté, à la Municipalité et non pas à une commission ?

M. le Président précise que le vote portera sur la prise en considération immédiate du postulat et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

M. A. Grangier remarque que le postulant demande dans son texte qu'il soit transmis à une commission pour prise en considération. Etude et rapport correspondent au rapport de la commission. A aucun moment, il n'a été demandé de transmettre ce texte directement à la Municipalité. Visiblement, la gauche, parce que cela ne lui plaît pas, essaie de trouver tous les moyens pour rendre le débat non démocratique.

M. J.-Y. Schmidhauser trouve amusant que l'on parle de démocratie. Pour sa part, il n'a pas affirmé des vérités à la place du postulant, mais lui a juste demandé ce qu'il voulait. Le postulant a dit qu'il souhaitait que le Conseil vote immédiatement sur la prise en considération. S'il y a une demande de renvoi en commission, il n'y a pas de vote ; un certain nombre de conseillers suffit pour la soutenir.

M. N. Fardel indique qu'il souhaite finalement conserver ce qui est écrit dans le postulat, à savoir que ce postulat soit transmis à une commission pour prise en considération.

M. le Président demande qu'à l'avenir les conseillères et conseillers soient plus attentifs à la rédaction des motions et postulats.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins de l'assemblée soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, **ce postulat est transmis à une commission ainsi composée :**

<u>Présidence :</u>	VERTS	Emmanuelle Wyss
<u>Membres :</u>	LIBERAL-RADICAL	Eric Mamin – Erik Dumusque
	SOCIALISTE	Fabrice Laluc - Ghislaine Durand
	UDC	Nicolas Fardel
	PDC+Indépendants	Anne Lachat Baechler

7.2. Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (PS) « Piscine »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, est le suivant :

« Mon propos concerne la gestion de la PISCINE.

En effet, j'ai découvert qu'il circulait, à la Tour-de-Peilz, une pétition au sujet de notre piscine. Pourquoi une pétition est-elle nécessaire alors que, jusqu'à ce jour, et depuis de nombreuses années, aucun problème n'a été révélé au sujet de l'occupation des bassins. Que se passe-t-il à ce sujet ? Cette piscine n'est pas grande et restera probablement familiale.

J'ai donc « cliqué » et cela m'a permis de m'informer sur les sites concernant les activités des clubs de natation et les activités des sociétés privées utilisant la piscine de La Tour-de-Peilz.

J'ai découvert à ce sujet un rapport très surprenant du Vevey-Natation qui divulgue, ouvertement, qu'il faut exercer des pressions sur les sociétés privées occupant les piscines, afin d'avoir priorité sur l'utilisation des bassins. La piscine de La Tour-de-Peilz a l'air de tomber dans cette tourmente.

Je vous conseille de constater par vous-même les mots utilisés à ce sujet : Adresse Internet : www.vevey-natation.ch/N3784/rapport-du-president-2013/2014/

Les pressions annoncées ont l'air d'avancer puisqu'un certain malaise entoure l'occupation de notre piscine.

Je remercie la Municipalité de nous informer à ce sujet. J'espère surtout que les pressions constatées ne feront pas effet sur nos Municipaux.

La piscine est à tous, elle a été payée par les impôts des contribuables ; Les élèves de nos écoles en profitent en priorité. Les autres habitants de la commune attendent également des égards.

Les dimensions de notre piscine ne permettent pas d'organiser de grandes compétitions. Alors, restons à notre place et donnons à notre ville un aspect encore convivial. »

Mme A.-M. Arnaud souhaite modifier le titre de son interpellation et la nommer « Tempête dans la piscine ». Dans son texte, elle parle d'une pétition qui a circulé dès le 6 juin. En une semaine, plus de 1'770

signatures ont été recueillies. La pétition demande le maintien de sept heures de cours hebdomadaires d'aquagym. Un grand malaise tourne autour de cette activité. La volonté d'éliminer ces heures « privées » est constatée et une mobilisation aussi rapide et importante montre que la Municipalité n'est pas ignorante de ce qui est en train de se passer. Elle souhaite savoir quel service gère la piscine – Domaines et Bâtiments ou Jeunesse et Sports – et qui décide des plannings d'occupation (un municipal ou un chef de service) ? En page 5 du rapport 2014 du SAI qui vient de nous être transmis, on apprend que la Conférence des syndicats a demandé une étude, financée par le Fonds sportif intercommunal. Cette étude est nommée « Installations sportives d'intérêt régional de la Riviera ». Le problème des piscines de la région y est probablement abordé. Les conseillers communaux, qui votent sur les financements de toutes les installations sportives, peuvent-ils obtenir ce rapport soumis aux municipalités début 2015 ?

M. O. Wälchli, municipal, indique que c'est le service Jeunesse et Sports qui gère la piscine au niveau de son occupation. Il se demande lui aussi pourquoi cette pétition. La Municipalité maintient les horaires et les conditions en cours pour l'année scolaire 2015-2016. La piscine est mise à disposition en priorité des écoles et du public puis, dans un 2^{ème} temps, des clubs et associations. La Municipalité a découvert les propos contenus dans le rapport du Vevey-Natation suite au dépôt de l'interpellation. Elle ne subit donc aucune pression, et même s'il devait y en avoir, elle n'en tiendrait pas compte. Elle n'est nullement responsable des écrits du président du Vevey-Natation. La Municipalité répondra directement à la pétition. Sur les 1'771 personnes qui l'ont signée, un peu plus de 21% sont des Boélands, qui paient effectivement le déficit de cette piscine par le biais de leurs impôts. 79% des gens viennent de Zurich à Puidoux, Rivaz, Chexbres. Comme le souligne l'interpellatrice, les dimensions de la piscine ne permettent pas d'organiser de grandes compétitions. Nous restons donc à notre place et donnons à notre ville un aspect encore convivial. La Municipalité considère ainsi avoir répondu à cette interpellation.

Mme A.-M. Arnaud remercie la Municipalité de sa bonne volonté.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Cette interpellation est considérée comme réglée.**

8. Réponses aux interpellations

8.1. Réponse municipale N° 2/2015 – Interpellation de M. Michel Bloch (PS) « Colocation chez Derib ou incivilités croissantes »

M. G. Vernez indique que M. M. Bloch, absent ce soir, se dit très satisfait de la réponse municipale suite à son interpellation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Cette interpellation est considérée comme réglée.**

9. Préavis

9.1. Préavis municipal N° 11/2015 – Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux – révision du système de taxation

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LIBERAL-RADICAL	Patrice Wenger
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Jean-François Treyvaud
	SOCIALISTE	Jean-Yves Schmidhauser - Sylvie Conod
	UDC	Nicolas Fardel
	PDC+Indépendants	Jacques Devenoge
	VERTS	Gérald Helbling

9.2. Préavis municipal N° 12/2015 – Décomptes finaux des différents chantiers routiers et d'assainissement des eaux et octroi de deux crédits complémentaires de respectivement Fr. 195'304.90 et Fr. 62'909.35 pour la réfection et le réaménagement de la route de St-Maurice (préavis N° 15/2009) et l'assainissement du réseau des eaux claires et usées et l'infrastructure routière à la route de la Condémine (préavis N° 14/2011)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission des finances.

10. Rapports

10.1. Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis municipal relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2014 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux de la commission

Rapporteur : Mme Alice Voellmy, présidente de la Commission de gestion

M. le Président souhaite revenir sur les faits qui ont entouré le dépôt du rapport de la commission de gestion. Chacun a été informé par voie électronique, à la demande de la présidente de la commission, de l'amendement qui devait être déposé par trois membres de la commission, tendant à faire incorporer dans le rapport une remarque relative au fonctionnement du service Domaines et Bâtiments. Constatant qu'il n'était pas de la compétence du Conseil de voter un amendement qui corrigeait un rapport établi par une commission nommée à cet effet, le Bureau a décidé de ne pas entrer en matière sur cette demande d'amendement. La procédure normale eut été de déposer un rapport de minorité sur lequel l'assemblée se serait prononcée avant le rapport de majorité. Les membres à l'origine de cette demande ont finalement décidé de la retirer, après avoir reçu un avis de droit précisant que le rapport ne pouvait pas être amendé. Ne voulant pas créer un dangereux précédent, le Bureau a de plus décidé de refuser la demande de modification de la conclusion du rapport présentée par la présidente de la commission et les trois commissaires du groupe socialiste. Corriger les conclusions d'un rapport qui a été adopté à l'unanimité et que chacun a reçu aurait en effet posé problème.

Il précise la procédure qui sera suivie pour l'étude des différents rapports. La discussion portera d'abord sur le rapport des comptes, chapitre par chapitre, puis il y aura une discussion générale sur ce même rapport. La discussion portera ensuite sur le préavis municipal no 6/2015 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles, puis sur le rapport de gestion, chapitre par chapitre, et enfin sur le rapport de la commission de gestion et les réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux de la commission.

La discussion débute par l'examen du rapport des comptes, chapitre par chapitre :

- | | |
|---|-------------------------------|
| 1. Administration générale | La parole n'est pas demandée. |
| 2. Finances | La parole n'est pas demandée. |
| 3. Domaines et Bâtiments | La parole n'est pas demandée. |
| 4. Urbanisme et Travaux | La parole n'est pas demandée. |
| 5. Instruction publique et cultes | La parole n'est pas demandée. |
| 6. Sécurité – Population – Feu | La parole n'est pas demandée. |
| 7. Famille – Jeunesse et Sport | La parole n'est pas demandée. |
| 8. Récapitulation - Bilan - Comptes d'investissement | La parole n'est pas demandée. |
| 9. Bilan | La parole n'est pas demandée. |
| 10. Inventaire des comptes figurant au bilan | La parole n'est pas demandée. |
| 11. Détail des comptes figurant au bilan | La parole n'est pas demandée. |
| 12. Charges et revenus | La parole n'est pas demandée. |
| 13. Tableaux - Statistiques | La parole n'est pas demandée. |
| 14. Inventaire des amortissements et dotations | |

M. J.-Y. Schmidhauser n'est pas certain d'intervenir au bon endroit mais, en relation avec le préavis 11/2015 déposé ce soir, il rappelle que la loi oblige les communes à avoir un fonds de réserve séparé pour tout ce qui concerne les investissements en matière d'évacuation des eaux. Or, à l'heure actuelle,

l'intégralité de nos investissements sont financés par le fonds général. Il aimerait savoir ce qu'envisage la Municipalité pour créer à l'avenir un fonds qui permette de séparer du fonds général la partie qui concerne les eaux des autres investissements.

M. O. Martin, municipal, indique qu'il existe pour cela, à la page 74 – Financements spéciaux et fonds de réserve, un compte « Affecté – Evacuation des eaux » d'un montant de fr. 5'720'805.81.

- | | |
|---|-------------------------------|
| 15. <i>Inventaire des immeubles</i> | La parole n'est pas demandée. |
| 16. <i>Inventaire des titres et participations</i> | La parole n'est pas demandée. |
| 17. <i>Dépenses d'investissements</i> | La parole n'est pas demandée. |
| 18. <i>Fondations</i> | La parole n'est pas demandée. |
| 19. <i>Conclusions</i> | La parole n'est pas demandée. |

La discussion générale sur le rapport des comptes n'est pas demandée. La parole n'est pas demandée non plus sur le préavis municipal no 6/2015 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles. La discussion est ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité :

- | | |
|---|-------------------------------|
| 1. <i>Administration générale</i> | La parole n'est pas demandée. |
| 2. <i>Finances</i> | La parole n'est pas demandée. |
| 3. <i>Domaines et Bâtiments</i> | La parole n'est pas demandée. |
| 4. <i>Urbanisme et Travaux publics</i> | La parole n'est pas demandée. |
| 5. <i>Etablissement primaire et secondaire</i> | La parole n'est pas demandée. |
| 6. <i>Famille, jeunesse et sports</i> | La parole n'est pas demandée. |

La discussion se poursuit sur le rapport de la commission de gestion :

M. R. Onrubia se dit quelque peu désemparé. Les trois membres de la commission ne savaient pas très bien comment il fallait intervenir. Au début, ils avaient l'intention de présenter un rapport de minorité, parce qu'entre la dernière séance de commission avant la rédaction finale du rapport – où ils étaient malheureusement minoritaires puisque M. Ph. Sauvain était absent, pour des raisons tout à fait justifiées – et le moment où l'on a vu le document écrit, un chapitre relatif au dicastère Domaines et Bâtiments, qui figurait dans le premier jet du rapport, a été supprimé. Les trois commissaires se disent d'accord avec l'ensemble du rapport, mais pas avec le fait que ce rapport a été approuvé à l'unanimité, parce que la gauche était manifestement contre les conclusions et le caviardage qui a été fait du rapport initial. Il ne peut que déplorer tout ce qui s'est passé, mais ne sait pas comment il est possible d'intervenir pour dire qu'on n'est pas d'accord avec une partie d'un rapport d'une commission dont on fait partie.

M. J.-Y. Schmidhauser souhaite faire part de son avis concernant ce rapport et le désintéret total que représente pour lui ce document. On a l'impression que tout a été examiné, mais que rien n'a en fait été examiné. Il s'agit d'une succession d'informations factuelles, disparates et souvent sans pertinence. Le rapport de la Municipalité est beaucoup plus précis et donne des informations beaucoup plus intéressantes. La commission a certainement passé un temps considérable pour établir ce rapport et récolter les informations, mais pour quel résultat au final ? Quel intérêt cela représente-t-il pour le Conseil ? La commission de gestion devrait étudier les comptes, analyser des choses délicates cas échéant, faire des propositions, vérifier des informations qui sont données par la Municipalité. Rien de tout cela dans ce rapport. On a l'impression que la commission ânonne, se limite à rapporter la teneur des questions qu'elle a posées et les réponses qui lui ont été données. Ce rapport est d'une très grande superficialité. A quoi sert une commission de gestion ? Certainement pas à donner des informations factuelles que l'on trouve, sous une forme beaucoup plus élaborée et précise, dans le rapport de la Municipalité. Une commission de gestion sert à récolter des informations pertinentes, à analyser les informations qui sont reçues et à donner des conclusions, soit par des vœux, soit par des remarques. Là, il n'y a aucune analyse. Il invite donc fortement la future commission de gestion à revoir son mode de fonctionnement et sa mission, par-

ce que cela ne vaut pas la peine de travailler des heures et des heures pour livrer quelque chose qui n'a pas de goût, pas d'analyse, qui n'a aucune finalité et qui sera classé sans suite.

Mme M. Keller remarque que, dans le cadre du chapitre relatif à la Fondation du Musée Suisse du Jeu (p.21), il est dit que le Conseil de Fondation a décidé de mettre un terme au bail commercial le liant à l'exploitant du café-restaurant fin octobre 2015. C'est certainement l'information obtenue par la COGEST au moment de sa visite, mais cette échéance a-t-elle changé depuis ?

M. le Syndic répond que ce n'est pas l'information qui avait été donnée à la commission, puisque dans les documents fournis, notamment concernant le café-restaurant, était indiquée la date d'octobre 2016.

Mme A.-M. Arnaud, membre de la commission de gestion, admet que cette année il y a eu pas mal de conflits, de choses assez lourdes à débattre parce que la plupart du temps elle a « foutu la pagaille ». Le démantèlement du service Domaines et Bâtiments a été discuté à de nombreuses reprises, pour finalement ne pas apparaître dans le rapport. Elle a parlé de l'attribution des vignes, pour lesquelles on lui a reproché la dernière fois de n'avoir pas compris ce qui se passait dans la gestion de la commune. Elle avait rédigé un paragraphe, qui a été modifié. La commission en a débattu et elle a laissé faire. La commission a décidé d'être à l'avenir beaucoup plus vigilante et plus dure. Elle sera peut-être toujours l'élément perturbateur, mais elle croit que c'est nécessaire.

Mme A. Voellmy remarque que la commission de gestion a fait son travail sur la base de ce qu'avait fait la commission précédente. Elle visite des lieux, donne des impressions. La commune a un revenu de 50 millions de francs, il y a beaucoup d'aspects à traiter. Les commissaires sont des citoyens, il n'est pas possible de tout comprendre. Mais c'est vrai que la commission souhaite être un peu plus agressive. Pour l'année prochaine, elle a déjà discuté du fait de ne prendre éventuellement qu'un seul sujet, mais de l'étudier à fond et de demander tous les dossiers. La Municipalité n'est pas toujours très encline à donner des documents. Elle répond, mais souvent trop tard. Comment traiter un sujet si on reçoit le dossier seulement quelques temps avant la rédaction du rapport final ? Ce n'est tout simplement pas possible. Pour ce qui est de la remarque de M. R. Onrubia, elle pense que la commission de gestion, sur chaque point où il y a une controverse, doit voter pour savoir qui est pour mentionner telle ou telle phrase de telle ou telle manière dans le rapport et, s'il y a une majorité, c'est ce qui figure dans le rapport final. Elle aussi a proposé des sujets, mais n'a pas été suivie. Elle était minoritaire, mais n'a pas fait de rapport par la suite. Elle admet toutefois que la commission ne fait peur à personne parce que les questions ne sont pas étudiées à fond.

M. K. Egli se dit pleinement d'accord avec le fait qu'il s'agit d'un travail tout à fait superficiel. Mais cela n'a rien à voir avec le fait d'être plus dur, plus agressif. Il s'agit d'être clairvoyant et juste, il faut savoir analyser les choses et les poser clairement sur le papier. Cela n'a rien à voir avec une quelconque agressivité, dureté, et surtout cela n'a rien à voir avec sa propre opinion. C'est une commission qui travaille dans un ensemble, elle n'est pas là pour agresser les chefs de service ou les municipaux.

M. Ch. Anglada se dit lui aussi conscient de l'ampleur du travail qui a été effectué, mais ne peut que s'associer au point de vue de ses préopinants quant à la légèreté du contenu de ce rapport. Il rappelle que il y avait déjà eu, lors du précédent rapport, des remarques allant dans le même sens et demandant que la commission réfléchisse à un autre type de fonctionnement pour avoir un peu plus de consistance dans son rapport. Il y a un travail de fond à faire à ce niveau-là.

La parole n'est pas demandée sur les observations et vœux de la commission et les réponses de la Municipalité. **Celles-ci sont considérées comme admises.**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **le rapport de gestion, les dépenses imprévisibles et exceptionnelles, ainsi que les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptés à une large majorité (un avis contraire et une dizaine d'abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2014
- vu le rapport de la commission de gestion de l'année 2014

- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. D'approuver le rapport de la commission de gestion ;
2. D'adopter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour l'exercice 2014, tels que présentés ;
3. D'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2014 tels que présentés ;
4. D'approuver le rapport de Gestion pour l'exercice 2014 ;
5. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2014.

10.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2015 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles (intégré au rapport de la COGEST)

Voir point 10.1. ci-dessus.

10.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2015 – Gestion et comptes 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Rapport lu par Mme Nathalie Dubuis

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la parole pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 7/2015,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2014 ;
2. de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2014.

10.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 8/2015 – Gestion et comptes 2014 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par Mme Antoinette De Gautard-Rayroud

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la parole pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 8/2015,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes 2014 du Fonds culturel Riviera.

10.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis-rapport municipal N° 9/2015 – Réponse à la motion de Mme Geneviève Pasche (Verts) « Renforcer les actions de développement durable à la Commune »

Rapporteur : M. Gilbert Vernez

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme G. Pasche remarque que, lors de la commission, Mme N. Rimella a exprimé son souci de prendre la mesure de l'intérêt de l'ensemble des commissaires au renforcement de la durabilité à la commune. Tous les membres de la commission, quelle que soit leur appartenance politique, se sont montrés favorables aux mesures proposées, même si celles-ci ne sont qu'un premier pas et que la mise en place d'indicateurs de performance – et non de smiley – serait indispensable pour évaluer la pertinence des actions développées. La concrétisation des différents projets proposés semble pourtant avoir de fortes chances d'être réalisée. Elle remercie la Municipalité d'avoir engagé un chef de service aux larges compétences dans le domaine de l'environnement. C'est avec bonheur que les Verts ont pu lire que le futur chef du Service des domaines et bâtiments avait non seulement une formation d'ingénieur en génie électrique, mais aussi en environnement, et qu'il avait une longue expérience professionnelle dans la gestion de l'énergie, dans l'énergie solaire et les rénovations d'immeuble dans une optique de développement durable. Voilà de quoi ravir les Verts qui voient enfin entrer à la commune une personne aux compétences avérées dans le domaine de la durabilité et sur lequel la Municipalité, encore peu familière de ces questions, va pouvoir s'appuyer. Elle tient aussi à remercier Mme N. Rimella, qui n'a jamais prétendu avoir des compétences spécifiques dans ce domaine mais, en commission, s'est dite prête à transférer le dossier de la durabilité au dicastère Domaines et Bâtiments. Cela permettra non seulement de développer des actions ponctuelles, mais aussi des objectifs globaux, des stratégies, des mesures et d'instaurer un système systématique d'évaluation de l'efficacité des mesures. Elle a donc bon espoir que la durabilité à la commune fasse l'objet d'un programme construit qui permette à la fois de renforcer la durabilité et de réduire les coûts de la commune, par exemple dans le domaine de l'énergie.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (quatre abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal 9/2015,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre acte du préavis-rapport municipal N° 9/2015 répondant à la motion de Mme Geneviève Pasche (Les Verts) "Renforcer les actions de développement durable à la Commune" et de considérer celle-ci comme réglée.

11. Communications municipales

11.1. Communication municipale N° 12/2015 – Nomination d'un nouveau chef du Service des domaines et bâtiments

Cette communication, qui a été distribuée, n'est pas lue.

M. le Syndic indique que la Municipalité a reçu le 11 mai 2015 un courrier du gymnase de Burier l'informant que l'organisation Solidarité Eau Europe a officiellement désigné ledit gymnase organisateur de la session 2016 du parlement européen de la jeunesse pour l'eau. Cette désignation est une grande nouvelle pour cet établissement, qui se réjouit d'accueillir de jeunes étudiants venus de toute l'Europe et leur permettre d'échanger sur les problèmes environnementaux actuels et futurs. La Municipalité se ré-

jouit de cette nouvelle, d'autant plus qu'elle avait anticipé cette éventuelle désignation en mettant au budget un montant de fr. 5'000.— pour le gymnase de Burier, pour qu'il puisse mettre sur pied cette manifestation.

Il revient ensuite sur le postulat qu'avait déposé M. Y. Ziehli au sujet de la création d'une commission municipale de naturalisation. Le postulat avait été retiré, mais la Municipalité s'était engagée à déposer un rapport en juin 2015 sur les avantages et les inconvénients d'une telle commission. Ceci sera fait à la prochaine séance et il prie l'intéressé d'excuser ce retard.

Mme N. Rimella, municipale, souhaite répondre à l'intervention de Mme Ch. Rithener au sujet du chemin qui longe le manège de Villard sur la route de Blonay. L'état du chemin au droit de l'entrée et le long du manège de Villard présentait en effet, lors de l'interpellation, un état désastreux. Ceci provenait particulièrement des pluies diluviennes que nous avons subies. L'entrée était totalement boueuse du fait de l'utilisation régulière d'engins routiers par le manège et du passage des chevaux. Elle rappelle qu'un chemin piéton est prévu en bordure droite de la route de Blonay (RC 740C), depuis le chemin du Crotton jusqu'au manège de Villard. Ce chemin permettra aux usagers du manège de s'y rendre depuis l'arrêt de bus du chemin du Crotton en toute sécurité. Un montant de fr. 90'000.-- est prévu à cet effet au plan des investissements pour l'année 2015. Par contre, le sentier pédestre partant de l'entrée du manège jusqu'à la limite communale du pont sur l'autoroute restera en l'état, étant donné qu'il est aussi utilisé par les cavaliers. Les piétons peuvent utiliser le chemin de l'Auverney ou le chemin de Villard, qui sont beaucoup plus bucoliques que la route cantonale.

12. Propositions individuelles et divers

M. Ch. Anglada a lu avec intérêt et satisfaction, dans le rapport de gestion de la Municipalité, que la production florale de la commune répondait à une gestion écologique. Il n'a toutefois pas trouvé d'information sur la gestion durable des espaces verts. Il aimerait donc savoir quelles sont les pratiques écologiques en cours et notamment quels produits biocides tels que désherbants, insecticides, fongicides, en quelles quantités et sur quelles surfaces de la commune sont utilisés pour le traitement des espaces verts et quelle est l'évolution de l'utilisation de ces différents biocides depuis le début de la législature.

Mme N. Rimella répond qu'en ce qui concerne la production de plantes en pots et fleurs coupées, une lutte presque unique avec des auxiliaires, comme les Amblyseius, Encarcia, Aphidius etc., est engagée, afin d'éviter dans un premier temps l'accoutumance des ravageurs aux produits phytosanitaires et, dans un deuxième temps, la préservation des insectes utiles. Cette lutte biologique est efficace dans certaines circonstances, mais peut montrer ses limites dans les moments de forte pression des ravageurs. Seules quelques interventions avec des produits compatibles aux auxiliaires sont effectuées, et uniquement sur les emplacements concernés. Le coût de cette lutte biologique se monte à plus de fr. 5'000.-- par année, ce qui n'est pas négligeable. En ce qui concerne les espaces verts, seuls les rosiers et les arbres fruitiers sont traités un minimum afin de conserver une qualité visuelle acceptable. Tous les produits utilisés sont homologués pour la Suisse. Les quantités et variétés de produits de synthèse utilisés sont très variables selon les conditions météorologiques, mais se limitent à quelques centaines de grammes par année pour toute la commune. C'est depuis l'arrivée du chef de secteur en 2009 que la lutte contre les ravageurs et maladies sur le site de production de la Faraz et les espaces verts de la commune privilégie grandement une lutte intégrée, voire biologique si possible.

M. G. Helbling remarque que depuis début mai, une « flopée » de palettes CFF côtoient le lieu de collecte de la Faraz. Installation artistique pour certains, elle n'agrémente pas vraiment le visuel des lieux. Ce sont 4'500 blocs de granit du Portugal, stockés sur 63 palettes, correspondant à une surface d'environ 350 m² de revêtement de sol qui y sont maladroitement déposés, les palettes superposées formant deux murs distincts d'une hauteur de 2 mètres, d'une longueur totale de 2 x 10 m, le tout « aguillé » de manière désordonnée et de « bizingue » mettant en danger la sécurité des enfants jouant à cache-cache en bordure du talus Sud bordant le lieu de collecte de la Faraz. La Municipalité destine-t-elle ces matériaux au futur cheminement des rives du lac ou souhaite-t-elle déjà affecter ce revêtement au préau du nouveau collège Courbet ? Ne pourrait-on pas réorganiser tout ce « chenit » afin de mieux disposer ces palettes sur une seule et unique aire sécurisée, de manière plus homogène, et d'un visuel esthétiquement plus acceptable pour le voisinage immédiat ?

Mme N. Rimella se dit tout à fait d'accord avec l'intéressé. Ce n'est certainement pas pour les rives du lac, mais peut-être plutôt pour Courbet que nous allons garder ces pavés. Mais il est vrai qu'ils sont très mal entreposés et le nécessaire sera fait pour y remédier.

Mme Ch. Rithener remercie Mme N. Rimella de sa réponse à ce qui n'était pas une interpellation, mais une question. Elle n'a pas appris grand-chose, puisqu'elle mentionnait déjà, dans son intervention, le fait que fr. 90'000.— étaient prévus pour la réalisation d'un trottoir qui devait aller du chemin du Crotton jusqu'au manège. Elle déplore par contre le fait que rien de plus n'est envisagé du manège jusqu'au trottoir qui enjambe le pont sur l'autoroute. Il lui semble qu'il serait possible de prévoir quelque chose où l'on pourrait aussi mettre les chevaux à côté. Elle ne se dit donc pas satisfaite de la réponse. D'autre part, il y a actuellement une mise à l'enquête qui concerne un trottoir qui sera réalisé sur le chemin des Boulingrins, côté autoroute, pour préserver de l'autre côté les chevaux. Il y aura donc un trottoir le long de cette route et, si l'on veut descendre à La Tour-de-Peilz, il n'y aura plus de trottoir sur une portion du chemin. Elle déplore cette situation et demande si, dans le cadre de la mise à l'enquête, on ne peut pas envisager un trottoir. Ce n'est peut-être pas idyllique de monter le long de cette route, mais il y a quand même des gens qui l'empruntent, pour aller à Mottex ou à Rive-Neuve par exemple, et on devrait pouvoir regagner le trottoir qui existe sur la commune de Blonay. Merci de réfléchir à améliorer cette situation qui n'est pas satisfaisante pour les piétons.

Mme G. Pasche intervient concernant les projets d'agglomération. Elle rappelle que ces projets, dont un des buts principaux est de renforcer les transports publics et de coordonner davantage l'ensemble des transports, sont financés en partie par la Confédération. Les communes de la Riviera avaient établi un premier projet, mais elles n'ont pas reçu d'argent parce que les critères auxquels il fallait répondre ne correspondaient pas à ceux émis par la Confédération. Il semble que les projets d'agglomération vont connaître une 3^{ème} génération et qu'un délai est fixé à décembre 2016. Les communes de la Riviera ont-elles repris le projet et sont-elles intéressées à proposer un nouveau dossier tenant compte des remarques transmises par la Confédération ?

Mme N. Rimella répond, sauf erreur, qu'un premier délai était fixé à cette année, mais que les communes de la Riviera y ont renoncé. Par contre, on fait un peu comme si le premier projet avait été accepté et l'essentiel des démarches sont faites au plan régional. Il y a notamment la requalification de la RC 740, route cantonale qui va du carrefour de Roseville jusqu'après le Château de Chillon. Les transports publics sont aussi concernés, avec le prolongement de la ligne VMCV, et un des objets qui concernaient La Tour-de-Peilz, c'est justement le chemin des Boulingrins, qui est à l'enquête actuellement. Le délai pour se prononcer cette année était trop juste, et surtout financièrement extrêmement lourd, pour se lancer dans ce nouveau train de projets d'agglomération.

M. J.-Y. Schmidhauser souhaite revenir sur le communiqué de presse de la Municipalité concernant les comptes 2014 positifs, mais qui présentent une marge d'autofinancement limitée. La marge d'autofinancement est de fr. 157'437.— pour 2014. Il aimerait mettre ce montant en rapport avec le plan des investissements qui est donné pour les prochaines années, où l'on parle d'investissements de plusieurs dizaines de millions de francs. Tout le monde aura vite compris qu'avec une telle marge d'autofinancement, on ne va pas pouvoir financer grand-chose. Il est vrai qu'il y aura les élections communales dans une année et qu'on ne parle pas impôts au moment des élections, mais il serait bon de sensibiliser déjà les gens à cette problématique et à la nécessité de revoir cette marge d'autofinancement pour nous permettre non pas de vivre dans le luxe, mais de pouvoir financer des infrastructures qui seront utiles à la population. Il s'agit notamment du collège Courbet, de la rénovation du Château, sans oublier la Maison de Commune et le chemin des rives du lac, qui doivent aussi figurer dans les investissements à envisager.

Mme A.-M. Arnaud remercie la Municipalité d'avoir répondu à son interpellation. Chacun a reçu le rapport du SAI 2014. Elle demande à la Municipalité de transmettre aux conseillers le rapport de M. J.-M. Bryois concernant les installations sportives d'intérêt régional de la Riviera.

M. le Syndic remarque que ce rapport a été demandé par la CIEHL dans le but de pouvoir répondre aux motions ou postulats qui ont été déposés dans différents conseils communaux de la région, dont La Tour-de-Peilz, sur le développement des infrastructures sportives régionales. Ce rapport a été établi pour que les municipalités puissent, sur cette base-là, voir s'il y a un consensus des différents exécutifs quant à la suite à donner à cette opération. Il servira de base à l'élaboration du préavis qui sera déposé en réponse à cette motion ou postulat.

Il s'adresse ensuite au Président, au nom de la Municipalité et du Conseil, et tient très sincèrement à le remercier pour cette brillante année présidentielle et la manière dont le Conseil a été géré. Il lui remet le traditionnel cadeau de fin de présidence, qui lui ne pourra pas être mis à la boutonnière mais marquera bien le travail accompli tout au long de cette année. Il lui remet également, à l'attention de son épouse,

un magnifique bouquet de fleurs. Il souhaite la bienvenue au nouveau président et se réjouit de le voir officier au perchoir. Il lui remet un magnifique arrangement floral, qui sera livré à son domicile par les services de la commune. Il lui souhaite une excellente année présidentielle et un bel été à tous.

M. le Président prononce alors son allocution de fin de présidence :

« Une année de présidence, qu'est-ce que ça passe vite. Pas le temps de se mettre dans le bain, et voilà déjà, lorsque l'on commence à se familiariser avec la fonction, qu'il faut songer à rendre son tablier.

Mais l'heure n'est pas aux regrets, mais bien plutôt au bilan des bons moments vécus durant cette riche année. Je ne vais pas les énumérer ici, mais sache, Alain, que cette année te réservera de belles surprises. Peut-être même que tu la vivras encore plus intensément que moi, toi qui connais mieux que personne notre commune et ses habitants.

Prends bien soin de notre secrétaire, Carole. C'est une perle, tu t'en rendras bien vite compte.

Voilà, quant à moi, il est temps de rentrer dans le rang. Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée. Un grand merci au Greffe et à son personnel. Sans eux, la mission serait quasiment impossible. Merci aussi à Daniel Cornut pour l'organisation des journées de votation. C'est toujours un plaisir de travailler avec lui.

Et quant à vous, chères et chers collègues, je vous donne rendez-vous dans les jardins de la Maison Hugonin pour partager le verre de l'amitié. »

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20 h 50 en souhaitant à chacun de bonnes vacances. La séance est suivie d'un apéritif de fin de présidence.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

F. Glauser

C. Dind